



**Séance du 19 avril 2012**

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2012

**1 – Vitraux de l'Eglise et de la Chapelle – Choix des artisans (Maître verrier et Tailleur de pierres)**

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs artisans pour refaire les vitraux de la chapelle et de l'église. En ce qui concerne l'église, le vitrail situé dans l'abside droit (à droite du chœur) a été très endommagé suite à un dégât des eaux. La pierre entourant le vitrail est complètement fissurée et commence déjà à tomber. Une consultation a donc également été lancée auprès de tailleurs de pierres.

En parallèle à cette consultation, des dossiers de demande d'indemnisation ont été déposés auprès de notre assureur pour la prise en charge des actes de vandalisme sur les vitraux de la Chapelle et pour la prise en charge des travaux de restauration des vitraux et de la pierre à l'Eglise suite au dégât des eaux. Une plainte a également été déposée en gendarmerie pour les actes de vandalisme sur les vitraux de l'église.

**Les Vitraux :**

	La Chapelle	l'Eglise	TOTAL HT	TOTAL HT	Observations
<b>Verrier d'Art de Seiches sur le Loir</b>	12.187,25	3.646,20	<b>15.833,45</b>	<b>18.936,80</b>	Tous les vitraux de la chapelle seront restaurés ainsi que des réparations sur place de certains vitraux dans la nef de l'église
<b>Brégeon Eric des Clouzeaux</b>	9.393,75	7.492,68	<b>16.886,43</b>	<b>20.196,18</b>	Pour la chapelle tous les vitraux ne seront pas restaurés. Vitraux blancs : losanges avec le tour du vitrail coloré
<b>Atelier Théophile de St Hilaire St Florent</b>	9.081,47	5.340,00	<b>14.421,47</b>	<b>17.248,08</b>	Tous les vitraux de la chapelle seront restaurés mais pas de réparations dans la nef de l'église.
<b>Naud Françoise de Pornichet</b>	-	-		-	Ne souhaite pas répondre car l'entreprise ne possède pas de moyens humains suffisants.
<b>Naulin Frédéric des Sables d'Olonne</b>	-	-		-	N'est plus intéressé par les travaux

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier les travaux de restauration des vitraux à l'Atelier Théophile de St Hilaire St Florent pour un montant HT de 14.421,47 euros

**La Taille de Pierres :**

	COTTENCEAU de St Hilaire du Bois	LEFEVRE de Ste Luce s/Loire	BENAITEAU des Chatelliers- Chateaumur	BATISEVRE de St Amand S/Sèvre
Montant HT	4.926,44	5.050,00	10.280,00	6.929,14
Montant TTC	5.892,02	6.039,80	12.294,88	8.287,25

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier les travaux de taille de pierres à l'église à l'entreprise COTTENCEAU de St Hilaire du Bois pour un montant HT de 4.926,44 euros.

## **2 – Demande de subvention au Conseil Général – Fonds d'aide au patrimoine culturel non protégé**

Dans le cadre de la restauration des vitraux de la Chapelle et de l'Eglise, le Conseil Général a la possibilité d'octroyer une subvention au titre du fonds d'aide au patrimoine culturel non protégé à hauteur de 35 % sur le montant HT des travaux. Le conseil municipal autorise donc à l'unanimité le maire à déposer un dossier de demande auprès du Conseil Général.

## **3 – Aménagement du parvis de l'Eglise et du carrefour – Attribution du marché**

Une consultation a été lancée pour la conception et la réalisation de l'aménagement du parvis de l'église et du carrefour auprès de plusieurs entreprises. La date limite de dépôt des offres était fixée au lundi 16 avril à 12 heures. Trois propositions sont arrivées en mairie. Monsieur le Maire demande à ce que la commission Urbanisme puisse mener une réflexion et une comparaison entre ces 3 dossiers avant de pouvoir arrêter un choix. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal, à savoir le 31 mai 2012.

## **4 – Demande de subvention au Conseil Général au titre des recettes du produit des amendes de police : Aménagement du Parvis de l'Eglise et du carrefour**

Dans le cadre de l'aménagement du parvis de l'église et du carrefour, le Conseil Général peut octroyer à la commune une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à déposer un dossier de demande auprès du Conseil Général.

## **5 – Versement d'une avance à Multi Act'Enfance**

Lors du vote du budget primitif, la commune n'avait pas reçu les budgets et par là-même la demande de subvention de Multi Act'Enfance. Maintenant c'est chose faite, tous les documents sont arrivés en mairie mais il reste encore quelques points à éclaircir avec l'association. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une avance de 30.000 euros à l'association, en attendant de fixer le montant global de la subvention, afin qu'elle puisse fonctionner correctement.

## **6 – Acquisition d'une tondeuse**

Afin de pouvoir remplacer la tondeuse actuelle qui date de 2001, une consultation a été lancée :

	<i>Modèle</i>	<i>HT</i>	<i>TTC</i>	<i>Reprise nette</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Différence</i>
<i>Espace Emeraude St Léger s/cholet</i>	Kubota F3680	26.767,00	32.000,00	-7.500,00	24.500,00	
<i>Brico Pro HETEAU St André de la Marche</i>	Iseki	31.000,00	37.076,00	-5.000,00	32.076,00	-7.576,00

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acheter la tondeuse de marque Kubota auprès de la société Espace Emeraude pour un prix TTC de 24.500,00 euros.

## **7 – Convention Veille du marché foncier rural et agricole « Vigifoncier »**

La précédente convention de veille du marché foncier rural et agricole entre la Communauté d'Agglomération du Choletais et la SAFER Maine Océan est aujourd'hui arrivée à son terme.

La SAFER informe les communes et la Communauté d'Agglomération des ventes de terrains agricoles, laissant ainsi la possibilité aux collectivités de pouvoir préempter.

La Communauté d'Agglomération propose de renouveler ladite convention pour trois années, renouvelable une fois. Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler ladite convention.

## **8 – Zone de Développement Éolien de Moine et Sèvre**

La Communauté de Communes Moine et Sèvre propose la définition d'un périmètre pour le développement éolien sur son territoire communautaire. Compte-tenu que ce périmètre intègre une petite partie du territoire communal romagnon, le conseil municipal de La Romagne est appelé à donner son avis sur le périmètre ainsi retenu. Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord sur le périmètre défini par la Communauté de Communes Moine et Sèvre.

## **9 – Compte rendu de commissions**

### **a/ Ouverture du Foyer des Jeunes**

Une réunion entre les familles des enfants inscrits au foyer des jeunes a eu lieu le lundi 16 avril afin de discuter de l'ouverture du foyer en autonomie le samedi après-midi. Les parents sont favorables à cette ouverture de 14 h à 18 h. Une famille sera d'astreinte pour l'ouverture et la fermeture du foyer. Les jeunes signeront une charte. Le foyer sera également ouvert le vendredi soir en présence de l'animatrice.

Les jeunes ont prévu de partir un week-end à Eurodisney. Le coût : 2.200 euros. Ils doivent revoir leur financement compte-tenu du coût très élevé. Ils ont également participé au chantier jeunes qui consistait à la réalisation d'une fresque sur le transformateur de la rue des Frênes. L'inauguration aura lieu le vendredi 20 avril à 11 h 30.

### **b/ Parcours de santé**

La commission urbanisme après maintes réflexions, a lancé une consultation pour l'acquisition d'agrès pour la réalisation d'un parcours de santé dans l'enceinte du complexe sportif, au-dessus des terrains de foot et de la réserve d'eau. Après consultation, et suite à l'avis de la commission, le conseil municipal décide à l'unanimité de passer commande des agrès auprès de la société PSO de Vallet pour un montant HT de 8.450 euros.

Marie-Hélène BARRE quitte la séance.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toutes demandes de subventions possibles relatives à ce dossier.

## **10 - Questions diverses**

a/ DIA 2 rue de la Vendée : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée AA 339, située 2 rue de la Vendée